



Auto Refinishing Products

Page : 1/15

Date d'impression : 25.04.2020

Révision: 25.04.2020

Numéro de version 26

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **BODY PRO P334 4:1 HS PRIMER**

Code du produit: 438

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie du produit PC9b Charges, mastics, enduits, pâte à modeler

Catégorie de processus

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Catégorie de rejet dans l'environnement ERC2 Formulation dans un mélange

Catégorie de l'article AC1 Véhicules

Emploi de la substance / de la préparation Protection de surface

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

HB BODY S.A.
B' ENTRANCE BLOCK 50 DA9 & MB6 Str
THESSALONIKI INDUSTRIAL AREA
57.022, SINDOS
THESSALONIKI,GREECE
Ph: +30 2310 790 000
Fax: +30 2310 790 033
www.hbbody.com
email: hbbody@hbbody.com

Service chargé des renseignements:

HB BODY S.A.
B' ENTRANCE BLOCK 50 DA9 & MB6 Str
THESSALONIKI INDUSTRIAL AREA
57.022, SINDOS
THESSALONIKI,GREECE
Ph: +30 2310 790 000
Fax: +30 2310 790 033
www.hbbody.com
email: hbbody@hbbody.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Antipoison (Bordeaux)
Hôpital Pellegrin-TripodePlace Amelie Raba-Leon Bordeaux
Telephone:+33 5 5679 8776
Fax:+33 5 5679 6096
Emergency telephone:+33 5 5696 4080

(suite page 2)

FR

Nom du produit: BODY PRO P334 4:1 HS PRIMER

(suite de la page 1)

E-mail address:centre-antipoison@chu-bordeaux.fr Website:www.centres-antipoison.net

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07



GHS08

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

toluène

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Nom du produit: BODY PRO P334 4:1 HS PRIMER

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Caractérisation chimique: Mélanges****Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**Composants dangereux:**

CAS: 123-86-4	acétate de n-butyle	10-<15%
EINECS: 204-658-1	 Flam. Liq. 3, H226	
Numéro index: 607-025-00-1	 STOT SE 3, H336	
RTECS: AF 7350000		
Reg.nr.: 01-2119485493-29-007		
01-2119485493-29-004		
01-2119485493-29-003		
01-2119485493-29-005		
01-2119485493-29		
CAS: 1330-20-7	xylène	5-<10%
EINECS: 215-535-7	 Flam. Liq. 3, H226	
Numéro index: 601-022-00-9	 Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	
RTECS: ZE 2100000		
Reg.nr.: 01-2119488216-32-001		
01-2119488216-32-002		
01-2119488216-32-003		
CAS: 108-88-3	toluène	≥3-<5%
EINECS: 203-625-9	 Flam. Liq. 2, H225	
Numéro index: 601-021-00-3	 Repr. 2, H361d; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304	
RTECS: XS 5250000	 Skin Irrit. 2, H315	
Reg.nr.: 01-2119471310-51-0000		
01-2119471310-51-0003		
01-2119471310-51-0005		
01-2119471310-51-0002		
01-2119471310-51-0027		
CAS: 64742-95-6	solvant naphta aromatique léger (pétrole)	≥0,25-<2,5%
EINECS: 265-199-0	 Flam. Liq. 3, H226	
Numéro index: 649-356-00-4	 Asp. Tox. 1, H304	
Reg.nr.: 01-2119455851-35-0001	 Aquatic Chronic 2, H411	
	 Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335-H336	

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.**Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.**Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

FR

Nom du produit: BODY PRO P334 4:1 HS PRIMER

(suite de la page 3)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.**5.3 Conseils aux pompiers**

Les pompiers doivent toujours l'équipement de protection et un appareil respiratoire lors de la manipulation du feu venant de ces produits

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.**Autres indications** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.**Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.**Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.**Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.FR
(suite page 5)

Nom du produit: BODY PRO P334 4:1 HS PRIMER

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****471-34-1 carbonate de calcium**VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³**123-86-4 acétate de n-butyle**VLEP Valeur momentanée: 940 mg/m³, 200 ppmValeur à long terme: 710 mg/m³, 150 ppm**1330-20-7 xylène**VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppmValeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

108-88-3 toluèneVLEP Valeur momentanée: 384 mg/m³, 100 ppmValeur à long terme: 76,8 mg/m³, 20 ppm

R2, risque de pénétration percutanée

Informations relatives à la réglementation VLEP: ED 1487 12.2019**Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.**8.2 Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Éviter tout contact avec la peau.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.**Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Caoutchouc fluoré (Viton)**Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Gants en caoutchouc

(suite page 6)

FR

Nom du produit: **BODY PRO P334 4:1 HS PRIMER**

(suite de la page 5)

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme: Liquide

Couleur: Gris foncé

· **Odeur:** Caractéristique

· **Seuil olfactif:** Non déterminé.

· **valeur du pH:** Non déterminé.

· **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 124-128 °C

· **Point d'éclair** 23 - 60 °C

· **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.

· **Température d'inflammation:** 370 °C

· **Température de décomposition:** Non déterminé.

· **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:** Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

· **Limites d'explosion:**

Inférieure: 1,2 Vol %

Supérieure: 7,5 Vol %

· **Pression de vapeur à 20 °C:** 10,7 hPa

· **Densité à 20 °C:** 1,48 g/cm³

· **Densité relative** Non déterminé.

· **Densité de vapeur:** Non déterminé.

· **Taux d'évaporation:** Non déterminé.

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Entièrement miscible

· **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.

· **Viscosité:**

Dynamique: Non déterminé.

Cinématique: Non déterminé.

· **Teneur en solvants:**

Solvants organiques: 31,1 %

(suite page 7)

FR

Nom du produit: **BODY PRO P334 4:1 HS PRIMER**

(suite de la page 6)

VOC (CE)

460,1 g/l

Teneur en substances solides:

67,8 %

· **9.2 Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.2 Stabilité chimique**

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

* **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

· **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Dermique LD50 20,077 mg/kg

Inhalatoire LC50/4 h >60,5 mg/l

471-34-1 carbonate de calcium

Oral LD50 6.450 mg/kg (rat)

123-86-4 acétate de n-butyle

Oral LD50 13.100 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >5.000 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50/4 h >21 mg/l (rat)

1330-20-7 xylène

Oral LD50 4.300 mg/kg (rat)

Dermique LD50 2.000 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50/4 h 11 mg/l (ATE)

108-88-3 toluène

Oral LD50 5.000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 (statique) 12.124 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50/4 h 5.320 mg/l (souris)

13463-67-7 dioxyde de titane

Oral LD50 >20.000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >10.000 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50/4 h >6,82 mg/l (rat)

64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Oral LD50 >6.800 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >3.400 mg/kg (rab)

Inhalatoire LC50/4 h >10,2 mg/l (rat)

(suite page 8)

Nom du produit: BODY PRO P334 4:1 HS PRIMER

(suite de la page 7)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Susceptible de nuire au fœtus.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Ce produit ne contient aucune substance qui est considérée comme persistante, bioaccumulable ou non toxique (PBT).
- **vPvB:** Ce mélange ne contient aucune substance qui est considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
 - **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
 - **Catalogue européen des déchets**
-
- HP3 Inflammable
HP10 Toxique pour la reproduction
- **Emballages non nettoyés:**
 - **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
 - **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

FR

(suite page 9)

Nom du produit: **BODY PRO P334 4:1 HS PRIMER**

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**

· **ADR, IMDG, IATA**

UN1263

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR**

UN1263 PEINTURES

· **IMDG, IATA**

PAINT

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



· **Classe**

3 (F1) Liquides inflammables.

· **Étiquette**

3

· **IMDG, IATA**



· **Class**

3 Liquides inflammables.

· **Label**

3

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA**

III

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

· **Marine Pollutant:**

Non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquides inflammables.

· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):**

30

· **No EMS:**

F-E,S-E

· **Stowage Category**

A

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**

· **Quantités limitées (LQ)**

5L

· **Quantités exceptées (EQ)**

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· **Catégorie de transport**

3

· **Code de restriction en tunnels**

D/E

· **IMDG**

· **Limited quantities (LQ)**

5L

· **Excepted quantities (EQ)**

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

(suite page 10)

Nom du produit: BODY PRO P334 4:1 HS PRIMER

(suite de la page 9)

· **"Règlement type" de l'ONU:**

UN 1263 PEINTURES, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

·3Y

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Aucun des composants n'est compris.

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS02

GHS07

GHS08

· **Mention d'avertissement** Attention

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

toluène

· **Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

· **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO** P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 5.000 t

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 50.000 t

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 48

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

(suite page 11)

FR

Nom du produit: BODY PRO P334 4:1 HS PRIMER

(suite de la page 10)

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** Department of Quality Control· **Contact:**

HB BODY S.A

Ms Olympia Stamkou

Ph: +30 2310 790 032

fax: +30 2310 790 033

email: stamkou@hbbody.com

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie cutanée – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR

(suite page 12)

Nom du produit: BODY PRO P334 4:1 HS PRIMER

(suite de la page 11)

*

Annexe: Scénario d'exposition 1**· Désignation brève du scénario d'exposition****· Secteur d'utilisation** SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)**· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

· Conditions d'utilisation Conformément aux instructions d'utilisation.**· Durée et fréquence** Fréquence d'utilisation:**· Paramètres physiques**

Les données relatives aux propriétés physico-chimiques dans le scénario d'exposition sont basées sur les propriétés de la préparation.

· Etat physique Liquide**· Concentration de la substance dans le mélange** Matière première.**· Autres conditions d'utilisation****· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Aucune mesure particulière n'est requise.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.

Conserver à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur

Conserver hors de portée des enfants.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

· Mesures de gestion des risques**· Protection du travailleur****· Mesures de protection organisationnelles**

Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé.

· Mesures techniques de protection

Aucune mesure particulière n'est requise.

Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.

· Mesures personnelles de protection

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Mesures pour la protection du consommateur

Assurer un marquage suffisant.

Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

Pour une utilisation sûre, suivre les informations et les conseils au consommateur .

· Mesures de protection de l'environnement**· Eau**

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Eliminer ce produit et son récipient dans une décharge pour déchets dangereux ou déchets spéciaux.

· Sol Le produit n'est traité qu'au-dessus d'un bac de rétention en béton.**· Mesures pour l'élimination** S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.**· Procédés d'élimination** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.**· Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale

(suite page 13)

FR

Nom du produit: **BODY PRO P334 4:1 HS PRIMER**

(suite de la page 12)

· Estimation de l'exposition

· **Consommateur**

Ce produit doit être utilisé uniquement par des techniciens professionnels.

N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

· Guide pour l'utilisateur en aval

En se basant sur les informations des sections 1 à 8, il peut être vérifié si l'utilisateur en aval agit bien dans le cadre du scénario d'exposition.

FR

(suite page 14)

Nom du produit: BODY PRO P334 4:1 HS PRIMER

(suite de la page 13)

*

Annexe: Scénario d'exposition 2**· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

· Conditions d'utilisation Conformément aux instructions d'utilisation.**· Durée et fréquence** Fréquence d'utilisation:**· Paramètres physiques**

Les données relatives aux propriétés physico-chimiques dans le scénario d'exposition sont basées sur les propriétés de la préparation.

· Etat physique Liquide**· Concentration de la substance dans le mélange** Matière première.**· Autres conditions d'utilisation****· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Aucune mesure particulière n'est requise.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec la peau.

Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.

Conserver à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur

Aucune mesure particulière n'est requise.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

· Mesures de gestion des risques**· Protection du travailleur****· Mesures de protection organisationnelles**

Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé.

· Mesures techniques de protection

Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

· Mesures personnelles de protection

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute inhalation et tout contact avec la peau.

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Mesures pour la protection du consommateur

Assurer un marquage suffisant.

Pour une utilisation sûre, suivre les informations et les conseils au consommateur .

· Mesures de protection de l'environnement**· Eau**

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Eliminer ce produit et son récipient dans une décharge pour déchets dangereux ou déchets spéciaux.

· Sol Le produit n'est traité qu'au-dessus d'un bac de rétention en béton.**· Mesures pour l'élimination** S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.**· Procédés d'élimination** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 15)

FR

Nom du produit: **BODY PRO P334 4:1 HS PRIMER**

(suite de la page 14)

· **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale

· **Estimation de l'exposition**

· **Consommateur** Ce produit doit être utilisé uniquement par des techniciens professionnels.

· **Guide pour l'utilisateur en aval**

En se basant sur les informations des sections 1 à 8, il peut être vérifié si l'utilisateur en aval agit bien dans le cadre du scénario d'exposition.

FR